

La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique



Préface

« La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique » est un curriculum qui émane des préoccupations grandissantes dans la région du Grand Toronto au sujet de ce que l'on nomme souvent le « mariage forcé ». Il est plus aisé de définir le mariage forcé sous forme abstraite que de le reconnaître dans la réalité. En général, on considère qu'un mariage est forcé lorsqu'une personne est contrainte de se marier contre son gré. La pression ou la coercition peut provenir des parents ou des réseaux de parenté étendus. Le mariage forcé se distingue du « mariage arrangé » en ce sens où ce dernier se fonde sur la capacité de la personne qui se marie d'avoir le dernier mot quant à la personne qu'elle épousera, et ce, même si les parents et les réseaux de parenté jouent souvent un certain rôle dans la décision.

Bref, la caractéristique la plus saillante et la plus significative du mariage forcé est que la personne qui se marie n'a pas donné son consentement¹. Cette définition devient problématique lorsque vient le temps de déterminer qui a la capacité de donner son consentement et, surtout, quelles formes peut prendre le consentement (ou l'absence de consentement). Le silence équivaut-il au consentement ou à l'absence de consentement? Quelle est l'influence du contexte culturel sur le consentement d'une personne ou l'absence de consentement? Si la communauté ou le contexte familial d'une personne encadre si fortement la pratique du « mariage forcé » que cette pratique devient la norme ou tout simplement « ce que l'on fait depuis toujours », à quoi ressemble le consentement dans ce contexte?

Au moment de la rédaction du curriculum, divers pays avaient adopté des lois criminalisant le mariage forcé, ce qui a pour effet de criminaliser sociologiquement les communautés souvent associées à cette pratique, particulièrement la communauté sud asiatique². La législation criminelle et les autres règlements similaires pris par l'État ont permis de démontrer que des actions ont été prises dans l'immédiat. Or, force est de constater qu'il s'agit d'instruments musclés fondés sur des visions politiques à court terme souvent motivées par les cycles électoraux plutôt que par un intérêt à plus long terme envers la participation citoyenne des communautés ou l'éducation dans les différents secteurs de la société³, ce qui annule les progrès réalisés à court terme. Le présent projet de curriculum se veut une réponse à de telles tactiques politiques. Il vise à souligner la nécessité de situer une pratique comme le mariage forcé dans une analyse plus large du contenu culturel du droit canadien à l'égard des jeunes et de leur capacité à consentir à un éventail d'activités citoyennes.

1 Pour une ressource en ligne de premier plan sur le mariage forcé, visitez le <http://www.forcedmarriages.ca>.

2 Un exemple est le projet de loi S-7 adopté par le gouvernement du Canada en 2015, intitulé Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares. Ce projet de loi a modifié diverses lois fédérales, notamment le Code criminel, dans le but de répondre au phénomène du mariage forcé.

3 Pour une critique sur les lois de cette nature, voir Sherene Razack, *Casting Out: The Eviction of Muslims from Western Law and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 2008

Le terme « jeune » se situe dans une catégorie ambiguë en ce qui concerne sa signification au sens juridique. En général, la loi fixe une ligne de démarcation claire entre les mineurs et les personnes qui ont atteint l'âge de la majorité, lequel varie d'une province et d'un territoire à l'autre, mais est souvent fixé à l'âge de 18 ans. Les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme des mineurs et n'ont donc pas une pleine capacité juridique, même si elles sont citoyennes de l'État. Tous les mineurs ne sont toutefois pas égaux. Il y a un monde de différence entre un enfant de 6 ans et un jeune de 16 ans, et la loi ne ferme pas les yeux sur cette différence. Cependant, la façon dont la loi tient compte de cette différence, à quelles fins et pour quelles raisons donnent lieu à ce que le présent curriculum considère comme la culture juridique relativement à la capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et de participer en tant que citoyens. La mesure dans laquelle un élève du secondaire a ou non la capacité de participer à des activités régies par la loi en dit long sur la façon dont la loi comprend, apprécie et représente ce que signifie être un adolescent à un âge que d'aucuns estiment particulièrement précoce.

Pour comprendre la culture juridique en ce qui concerne le pouvoir décisionnel des jeunes et leur participation citoyenne, le présent curriculum présente aux élèves trois concepts juridiques importants qui sont au cœur du débat juridique au sujet de la capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions au sens de la loi. Ces trois concepts sont : l'âge de la majorité, la garde et l'âge minimal pour se marier. Ces trois concepts juridiques ont fait l'objet de divers litiges judiciaires et ont obligé le corps judiciaire à expliquer pourquoi ces concepts sont importants et ce qu'ils signifient relativement à la capacité des mineurs de faire des choix eux-mêmes et d'exercer une forme robuste de citoyenneté ou de capacité juridique. D'un point de vue pédagogique, ces concepts juridiques offrent trois axes autour desquels les élèves pourront ensuite se pencher sur des sujets plus provocateurs, comme le mariage forcé.

Ces trois concepts présentent le contexte juridique plus large dans lequel le présent curriculum situe la question du mariage forcé et, en contrepartie, l'émancipation. Pour les néophytes en matière de « mariage forcé », l'idée de pouvoir choisir son propre époux est quelque chose que l'on tient possiblement pour acquis. Qu'une personne (même un camarade de classe) puisse être forcée de marier une autre personne sans y consentir pourrait susciter des répliques comme « Pourquoi n'as-tu pas dit non? Pourquoi ne peux-tu pas tout simplement dire non? ». Le contexte coercitif plus large du mariage forcé repose en partie sur la crainte (réelle ou imaginaire) que si la personne dit « non », cela correspond effectivement à quitter la famille et à renoncer à tous les soutiens qui s'y rattachent (financiers et autres). Et si une personne disait tout simplement « non » à un mariage forcé? Qu'arriverait-il à cette personne? Surtout, que ferait la loi pour cette personne, particulièrement s'il s'agit d'un mineur qui, au sens de la loi, a une capacité juridique limitée? La discussion sur l'émancipation vise à révéler les défis que pose la culture juridique envers les jeunes pour les jeunes qui se sentent obligés de quitter les soins et le confort (financier et autre) de leur famille. En associant ces deux sujets de cette façon, le curriculum met en relief le contexte plus large du mariage forcé dans le contexte de la culture juridique envers les adolescents qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité.

Le présent curriculum s'inspire de la conversation et du débat continus sur le mariage forcé qui ont été menés par la South Asian Legal Clinic of Ontario (SALCO). La SALCO est un chef de file au pays en ce qui concerne la surveillance des incidents de mariage forcé et l'amélioration des capacités de diverses organisations non gouvernementales (ONG) et de divers établissements d'enseignement et organismes gouvernementaux sur cet enjeu complexe. L'Université de Toronto a fourni un siège institutionnel pour le développement du présent curriculum. Pamela Klassen et le Religion in the Public Sphere Program ont permis l'incubation du projet dès les débuts, lui permettant de prendre forme. La faculté de droit et le doyen à cette époque, Mayo Moran, ont fourni le soutien financier initial pour la recherche et le développement qui ont permis de générer du contenu important pour le curriculum. La Factor-Inwentash Faculty of Social Work et sa doyenne, Faye Mishna, ont fourni un financement important pour l'embauche d'une rédactrice de curriculum exceptionnelle, Persia Etemadi, qui a mis ses talents à profit dans chaque partie du curriculum. La doyenne Mishna a également organisé un forum communautaire sur le curriculum qui nous a permis de nous assurer qu'il répondrait aux besoins des travailleurs de première ligne dans les différentes communautés touchées par le mariage forcé. Sarah Pole, directrice de Law in Action Within Schools (LAWS), a organisé un groupe de discussion composé d'enseignants afin d'examiner le curriculum pour s'assurer qu'il soit utile et efficace en classe. Pour terminer, le projet ne serait jamais concrétisé sans l'appui généreux du ministère de la Justice Canada, dont la Section de la famille, des enfants et des adolescents (et particulièrement Mme Hoori Hamboyan) a été une source continue de soutien et d'encouragement. Ces organismes et ces leaders ont cultivé un espace important qui a permis à ce curriculum de voir le jour et nous leur en sommes profondément reconnaissants.

Un projet de curriculum comme celui-ci est un effort d'équipe et l'équipe derrière ce projet se composait de personnes très talentueuses et dévouées qui ont reconnu d'emblée les limites de la loi et la complexité de concevoir une intervention pédagogique qui, à terme, favorisera l'apprentissage et le dialogue sur le sujet difficile et pénible du mariage forcé. Jenna Preston, qui est maintenant avocate spécialisée en droit de la famille, a effectué des recherches juridiques considérables sur les concepts juridiques de l'âge de la majorité, de l'âge minimum pour le mariage, de la garde et de la tutelle, et de l'émancipation. Son zèle infatigable a généré de riches résultats qui sont manifestes dans les pages du curriculum. Persia Etemadi était la principale rédactrice du curriculum. Pendant deux ans, elle s'est patiemment consacrée à ce projet, rédigeant et révisant les ébauches à la lumière des consultations continues avec les consultants au curriculum, les groupes d'enseignants et les intervenants communautaires. Ce projet ne se serait jamais concrétisé sans le travail de Jenna et de Persia; elles sont le cœur et l'âme du projet. Stephen Blair a fourni des recherches utiles sur le plan éducatif au cours des étapes initiales du projet et ses recherches ont orienté notre approche pour le curriculum. Nous avons été extrêmement chanceux de tirer Allan Hux de sa retraite afin qu'il nous donne des conseils sur ce curriculum. Au cours de sa carrière professionnelle, Allan s'est consacré à l'amélioration des capacités des enseignants et de l'expérience des élèves en salle de classe. Que ce soit au Toronto District School Board ou dans son propre travail de concepteur de curriculum, Allan est réputé pour son excellence, son engagement envers le perfectionnement des enseignants, et son soutien

pour l'enseignement en classe. Allan a revu chaque partie du curriculum pour en assurer l'efficacité en salle de classe. Il a également fait la mise à l'essai d'une première version du curriculum au cours du congrès de 2014 de l'Association des enseignants et enseignantes de sciences humaines de l'Ontario, ce qui a permis de recueillir des commentaires constructifs pour améliorer la version définitive. Deepa Mattoo, de la SALCO, a appuyé le curriculum dès le début. Grâce à elle et aux efforts de la SALCO, nous sommes en mesure d'inclure dans le curriculum l'impressionnant roman en images élaboré par la SALCO en vue de créer un climat favorisant une conversation et un dialogue productifs sur le mariage forcé.

Pour terminer, nous remercions les enseignants, les universitaires, les membres de la communauté et les travailleurs de première ligne qui ont exprimé un intérêt dans le projet, qui ont participé à nos ateliers et à nos forums, et qui ont fourni des commentaires utiles qui ont orienté l'élaboration du curriculum. Leur participation a renforcé notre compréhension des enjeux présentés dans le curriculum.

Dr Anver M. Emon
Directeur du projet de curriculum
Professeur et Chaire de recherche du Canada sur la religion, le pluralisme et la
primauté du droit
Faculté de droit
Université de Toronto

La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique

Partie I : Guide de l'enseignant



Guide de l'enseignant – La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique

Introduction

Le curriculum sur « La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique » se compose de cinq documents qui permettent aux élèves et aux membres de la communauté d'explorer les concepts juridiques liés aux jeunes et la façon dont la culture juridique canadienne envisage la capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions ainsi que l'incidence de ces concepts juridiques sur la décision de se marier ou de chercher à obtenir l'émancipation. Ces documents se veulent un complément au roman en images *It's My Choice: Who, If, When to Marry?*, publié par la South Asian Legal Clinic of Ontario (vous le trouverez à la partie III du curriculum, en format PDF).

Dans les ressources intitulées **Le mariage forcé** et **L'émancipation ou le départ du foyer familial**, les concepts juridiques de la tutelle, de l'âge minimum du mariage et de l'âge de la majorité se recoupent. On y voit qu'il est essentiel que les personnes consentent librement au mariage, qu'elles doivent donner leur consentement de façon authentique et ne peuvent être forcées de le faire, et qu'elles doivent avoir atteint l'âge légal de 18 ans pour décider elles-mêmes de se marier. Dans le cas des jeunes de 16 ans à 18 ans qui souhaitent se marier, ils doivent obtenir le consentement de leurs parents. Cependant, ils peuvent se soustraire volontairement à l'autorité parentale et, dans certaines circonstances risquées, ils peuvent se soustraire de façon constructive du contrôle parental. Dans certaines circonstances spéciales, les jeunes de moins de 16 ans peuvent se marier. Les ressources qui explorent les concepts de **l'Âge de la majorité**, de **l'Âge minimum du mariage** et de la **Tutelle**, décrivent les origines de ces concepts clés en examinant l'importance de l'âge, de la maturité et de la capacité de prendre des décisions soi-même dans les contextes européens et canadiens. Les lois pertinentes et les affaires clés présentées nous éclairent sur les valeurs canadiennes et le raisonnement juridique qui sous-tendent la capacité décisionnelle des jeunes Canadiens et Canadiennes, de leurs parents et de leurs tuteurs.

Les enseignants peuvent utiliser ces documents de diverses façons. L'approche la plus simple et qui demande le moins de temps en classe est de combiner le roman en images *It's My Choice: Who, If, When to Marry* avec le document **Le mariage forcé** afin d'explorer avec les élèves cette décision de vie majeure et les questions personnelles, familiales, culturelles et juridiques qui influencent leur environnement lorsqu'ils prennent une décision. C'est un point de départ approprié pour les élèves qui suivent les cours de droits et d'études familiales de 11^e année et qui se penchent sur le droit de la famille. Il faut prévoir deux à trois classes pour voir la matière. Voir le Modèle 1 pour des suggestions de leçon pour ces documents.

Les enseignants qui donnent les cours de droit de 12^e année, les cours d'études canadiennes et mondiales de 12^e année et les cours sur l'équité trouveront que la leçon sur le mariage forcé est un excellent point de départ pour entamer une réflexion sur les droits de la

personne et le droit international, et plus particulièrement sur les droits des enfants, des jeunes et des femmes.

Les enseignants peuvent demander aux élèves d'examiner les cinq documents de façon séquentielle et individuelle ou de façon simultanée en groupes. Les trois modèles fournis présentent des stratégies pour des approches différentes en fonction du temps que l'enseignant peut allouer à cette unité et des objectifs pédagogiques pour le groupe classe.

Nous invitons les enseignants à consulter le curriculum de l'Ontario au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/subjects.html> pour voir les attentes globales et particulières que les ressources permettent aux élèves d'aborder en 12 cours.

Études canadiennes et mondiales :

Droit

- 11^e année – CLU3M
- 11^e année – CLU3E
- 12^e année – CLN4U

Géographie

- 12^e année – Le Canada et le monde – CGW4U

Sciences humaines et sociales :

Équité

- 11^e année – Étude de genre – HSG3M
- 12^e année – Équité et justice sociale : De la théorie à la pratique – HSE4M
- 12^e année – Cultures de la francophonie mondiale – HSC4M

Études familiales

- 11^e année – Dynamique des relations humaines – HHD30
- 12^e année – Individus et familles au Canada – HHS4U

Sciences sociales générales

- 11^e année – Introduction à la psychologie, à la sociologie et à l'anthropologie – HSP3U et HSP3M
- 12^e année – Changements et défis sociaux – HSB4U

Modèle I (2 à 3 périodes)

Leçons sur le roman en images *It's My Choice : Who, If, When to Marry* et l'article de Rachel Browne paru le 12 janvier 2015 dans le *Maclean's*, *Contre leur volonté : les mariages forcés du Canada vus de l'intérieur* et les cinq ressources du curriculum *La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique*

Ce projet explore le mariage et le mariage forcé en invitant les élèves à examiner la dynamique culturelle du mariage et les droits qui sont conférés aux jeunes par la Charte, le droit international et le droit de la famille en Ontario.

Le roman en images *It's My Choice : Who, If, When to Marry* présente trois cas fictifs – les cas de Maya et Sam, de Karine et Sheila, et d'Ash –, lesquels se fondent sur diverses histoires vraies. Ces histoires présentent de courtes situations captivantes et émouvantes qui visent à susciter la participation des élèves. Cependant, il est important d'aller au-delà de l'émotion et de se pencher sur les contextes juridique et culturel auxquels font face les jeunes personnes et leurs familles au Canada.

L'article de Rachel Browne qui est paru le 12 janvier 2015 dans le *Maclean's*, « Against Their Will: Inside Canada's Forced Marriages », présente des exemples de mariages forcés dans des communautés autres que la communauté sud-asiatique. Trois personnes et quatre communautés sont mentionnées dans cet article et l'un des documents pour les élèves les aborde. Browne se fonde sur des recherches effectuées par Karlee Sapoznik de l'Université York, Deepa Mattoo de la SALCO, le personnel de la Barbara Schlifer Clinic, Yegi Dadui de la Sherbourne Health Clinic et 13 autres organismes qui font partie du Woman Abuse Council of Toronto. Browne offre certains commentaires sur le projet de loi S-7 du gouvernement fédéral, *la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*, ainsi que certaines critiques à l'égard de ce projet de loi. Les enseignants qui souhaitent explorer des mariages forcés dans d'autres communautés au Canada et aller au-delà du roman en images *It's My Choice: Who, If, When to Marry* peuvent ajouter les études de cas Lee Marsh, Antua Petrimoulx et Elizabeth de l'article *Against Their Will*. Pour utiliser l'étude de cas sur les enfants of Lev Tahor, il faudrait permettre aux élèves de faire des recherches supplémentaires. L'information est facile à trouver sur les sites Internet des médias canadiens. Cela pourrait être un bon défi pour les meilleurs élèves de la classe. Les enseignants peuvent décider de combiner les cas présentés dans les deux sources et de demander aux élèves d'examiner les deux cas plus détaillés (Lee Marsh et Elizabeth) de l'article de Rachel Browne. Dans ce cas, il est recommandé de faire passer le nombre de groupes qui étudient les cas de trois à cinq.

Nous avons élaboré cinq ressources qui présentent le contexte juridique et un certain nombre de scénarios et de cas pertinents qui permettront d'approfondir la compréhension des élèves au sujet de la culture juridique et de la capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions dans le contexte ontarien et le contexte canadien.

1. **Le mariage forcé** explore certaines des questions juridiques soulevées dans *It's My Choice: Who, If, When to Marry* et l'article « Against Their Will: Inside Canada's Forced Marriages » paru dans Maclean's.

2. **L'émancipation ou le départ du foyer familial** explore les circonstances dans lesquelles les enfants peuvent se soustraire à l'autorité parentale ou être retirés des soins de leurs parents et examine qui est responsable de soutenir l'enfant : les parents, la province ou l'enfant lui-même. Deux affaires judiciaires et un scénario invitent les élèves à étudier la complexité des droits et des responsabilités des jeunes dans ce domaine du droit.

3. **L'âge de la majorité** fournit un aperçu historique de la notion d'« âge de la majorité » depuis la Rome antique à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, puis examine des affaires judiciaires portant sur le droit de vote et le droit d'accepter ou de refuser un traitement médical.

4. **L'âge minimum du mariage** démontre à quel point le mariage est hautement réglementé par la loi et invite les élèves à se demander pourquoi il y a un âge minimum et pourquoi il y a des exceptions? Trois affaires judiciaires canadiennes permettent aux élèves d'explorer le raisonnement qui sous-tend les différentes lois provinciales et les exceptions sur l'âge minimum du mariage, et d'examiner les valeurs qui sous-tendent les lois.

5. **La tutelle** trouve son origine dans la société romaine. Elle s'appliquait aux mineurs, aux femmes et aux adultes jugés mentalement incapables. Le principe de « l'intérêt véritable de l'enfant » est important pour les enfants, les jeunes et les adultes incapables. La Cour suprême du Canada a, dans l'affaire *Eve*, imposé des limites sur les tuteurs des personnes mentalement incapables.
des droits et des responsabilités des jeunes dans ce domaine du droit.

Leçon n° 1 – Comment prenons-nous des décisions? 2 à 3 périodes

Période 1 : Faites les activités de remue-méninges et présentez le roman en images *It's My Choice: Who, If, When to Marry*.

Période 2 : Demandez aux groupes d'élèves de lire leur histoire et de faire rapport au reste de la classe.

Période 3 : Certains groupes-classes auront besoin d'une troisième période pour terminer la présentation des rapports. Assignez une activité de réflexion aux élèves et demandez-leur de l'effectuer.

Liste des documents pour les élèves

- Facteurs qui influencent mes décisions et mes actions
- Facteurs qui influencent les autres personnes dans leur décision de se marier
- Facteurs qui pourraient influencer ma décision de me marier
- Certaines influences positives de ma famille de ma communauté
- Notes sur *It's My Choice: Who, If, When to Marry*
- Notes sur *It's My Choice: Who, If, When to Marry* et *Le mariage forcé*
- Notes sur *Against Their Will: Inside Canada's Forced Marriages*
- Mes notes sur les ressources, page 1
- Mes notes sur les ressources, page 2
- Cinq questions sur nos réflexions de groupe
- Réflexion : Comment vous y prendriez-vous pour parler de « mariage » avec vos parents ou vos tuteurs et de votre futur mariage en particulier? Selon vous, comment réagiraient-ils à ce sujet de conversation?

Évaluation pour l'apprentissage et à titre d'apprentissage

Demandez aux élèves de remplir la ou les feuilles de remue-méninges. Observez la participation des élèves dans les discussions de groupe.

Demandez aux élèves de prendre des notes et de répondre aux cinq questions sur leur histoire, et de remplir les feuilles de Résumé des notes sur les présentations des autres groupes.

Évaluation de l'apprentissage

Demandez aux élèves de faire une réflexion sur l'un des sujets suggérés ou sur un sujet qu'ils ont suggéré et que vous avez approuvé.

Cadre pour la leçon no 1

1. Invitez les élèves à faire un remue-méninges sur les facteurs qui ont une influence sur nos processus décisionnels en leur posant la question suivante :

Quelles forces dans la société pourraient influencer et modeler la façon dont nous pensons et agissons?

Utilisez une stratégie de type « penser-préparer-partager » pour demander aux élèves d'explorer ces questions.

Demandez aux élèves de commencer, individuellement, avec une toile partant de **Mes décisions et mes actions** dans le milieu et donnez-leur quelques minutes pour écrire les facteurs qui, à leur avis, les influenceraient.

Ensuite, demandez aux élèves de faire une mise en commun avec un camarade et d'ajouter des facteurs à leurs toiles. Demandez à deux groupes de deux de se regrouper et de créer une nouvelle toile sur une feuille de tableau papier. Affichez les feuilles de tableau papier et, si vous le souhaitez, donnez aux élèves le temps d'aller regarder les différentes feuilles ou procédez à une mise en commun en groupe-classe et permettez aux élèves d'exprimer leurs idées. Voici certains facteurs et certaines influences que les élèves pourraient mentionner :

Les amis, les pairs, la mère, le père, les parents, les sœurs et frères, l'école, la religion, les médias, la publicité, Internet, les amis Facebook, les autres médias sociaux, YouTube, la télévision, les films, les célébrités, les acteurs, les athlètes, l'argent, le travail, les collègues de travail, le patron ou l'employeur, les passe-temps, les fêtes, etc.

De nombreuses influences peuvent être regroupées dans des groupes comme la famille, la communauté, les médias, les pairs, etc.

Ensuite, demandez aux élèves de placer en ordre de priorité les facteurs qui ont présentement le plus d'influence sur leurs décisions. Vous pourriez demander aux élèves d'indiquer les trois ou cinq plus grandes influences – ou tout autre nombre que vous jugez approprié. Faites un bilan sur cet exercice. Soulignez que chaque personne est différente et que les facteurs qui nous influencent peuvent changer au fur et à mesure que nous vieillissons et que nous avons de nouvelles expériences. Certains facteurs auront une grande influence tout au long de nos vies et d'autres changeront. Les élèves peuvent écrire les nombres sur les facteurs dans leurs toiles.

Demandez aux élèves de suggérer...

À quels moments ces facteurs peuvent-ils avoir des influences positives?
À quels moments ces facteurs sont-ils des influences négatives?

ou

Quels facteurs ont des influences positives?

Quels facteurs ont des influences négatives?

Quels facteurs peuvent avoir des influences tant positives que négatives?

2. Demandez maintenant aux élèves d'indiquer quels facteurs influencent les gens lorsqu'ils décident de se marier. Demandez-leur de mentionner les facteurs qui ont influencé certaines personnes qu'ils connaissent et qui se sont mariées. Il peut s'agir d'un frère, d'une sœur, d'un cousin ou d'une cousine, de leurs parents, d'autres membres de leur famille, de connaissances de la famille, de dirigeants communautaires, d'amis, de célébrités, etc. Demandez aux élèves s'ils croient que les personnes dont ils parlent ont librement consenti au mariage.

Retournez à la sphère personnelle et demandez-leur d'indiquer quels facteurs auront, selon eux et selon leurs valeurs, la plus grande influence sur leur décision de se marier éventuellement?

Ces activités peuvent prendre la forme de multiples toiles ou de séances de remue-ménages, et peuvent ensuite être élargies au groupe-classe entier.

3. Si l'enseignant sait que certains élèves ont des relations difficiles avec leur famille, il pourrait être approprié de procéder à un remue-ménages final pour faire ressortir certaines des influences positives que fournit la cellule familiale afin de présenter un contexte équilibré avant de procéder à la lecture du roman en images. Veuillez remarquer que, si certains élèves font face à des situations de crise, vous pourriez les diriger vers les ressources présentées dans L'émancipation ou le départ du foyer familial.

4. Les activités susmentionnées ont préparé le terrain pour l'exploration du roman en images ***It's My Choice : Who, If, When to Marry***. Il est possible d'examiner ce document en groupe. Le roman contient trois différentes histoires : « Maya », « Karine et Sheila », et « Ash ». Assignez au moins deux groupes d'élèves à chaque histoire. Demandez aux élèves de lire leur histoire et de préparer un rapport pour la classe. Selon votre groupe d'élèves, il peut s'agir d'une lecture et d'un rapport ouverts, ou vous pouvez fournir des questions d'orientation. Vous trouverez des exemples ci-dessous qui vous aideront lorsque vous circulerez parmi les groupes. Vous pourriez également examiner les questions présentées dans le document à l'appui intitulé Le mariage forcé. Faites des copies du document et distribuez-le aux élèves dans le cadre de la leçon ou à titre de travail de suivi, ou dans le cadre d'un devoir.

A. QUESTIONS DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION pour ***Maya et Sam***, pp. 1-15 :

1. Quel âge avait Maya lorsque ses parents ont soulevé le sujet du mariage et quelle était sa situation?
2. Pourquoi les parents, les tantes et les oncles de Maya voulaient-ils qu'elle se marie?
3. Pourquoi Maya s'opposait-elle à leurs suggestions?

4. De quelle façon l'expérience de son frère, Avi, avait-elle compliqué la situation familiale?
5. De quelle façon les parents de Maya ont-ils tenté de la contrôler et quels arguments ont-ils utilisés pour essayer de la convaincre de marier Sam?
6. Selon vous, quel était l'argument le plus puissant de ses parents?
7. À quel endroit le mariage a-t-il eu lieu et pourquoi Maya et Sam ont-ils décidé d'aller de l'avant avec le mariage?

B. QUESTIONS DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION pour *Karine et Sheila*, pp. 17-25 :

1. Pourquoi Sheila se disputait-elle avec ses parents?
2. Qu'est-ce que l'IZZAT et pourquoi cela était-il important?
3. Pourquoi leurs parents ont-ils amené Sheila au Pakistan et que s'est-il passé?
4. Qu'est-il arrivé à la relation de Karine avec ses parents lorsqu'elle a fêté ses 18 ans?
5. Vers qui Karine s'est-elle tournée pour obtenir du soutien et de l'aide?
6. Quels plans Karine a-t-elle élaborés et qui l'a aidée à les mettre à exécution?
7. Quels droits la loi confère-t-elle à Karine?
8. Que pensez-vous des histoires de Sheila et de Karine?

C. QUESTIONS DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION pour *Ash*, pp. 27-37 :

1. Pourquoi Ash a-t-il émigré du Sri Lanka à l'Angleterre?
2. Pourquoi Ash a-t-il décidé d'émigrer en Amérique du Nord après avoir reçu son diplôme universitaire?
3. Pour quelles raisons a-t-il trouvé que Montréal est une communauté accueillante?
4. Pourquoi les jeunes personnes au Sri Lanka ne parlent-elles pas à leurs parents de leurs fréquentations amoureuses?
5. Comment les parents d'Ash ont-ils découvert qu'il est homosexuel et comment ont-ils réagi?
6. Qu'est-ce que les parents d'Ash croyaient qu'il devait faire?
7. Quels termes ses parents ont-ils utilisés pour démontrer leur mauvaise compréhension de l'homosexualité et qu'a répondu Ash? (Les mots de ses parents : « guéri, ce choix, anormal, fléau, honte »; la réponse d'Ash : « c'est ce que je suis. Je ne peux pas le changer. Je m'excuse. »)
8. Pourquoi et de quelle façon les parents d'Ash ont-ils fait pression sur lui pour qu'il se marie?
9. Qu'est-il arrivé au mariage d'Ash? Pourquoi a-t-il dit à sa femme qu'il est homosexuel et comment a-t-elle réagi?
10. Que pensait chacun d'eux de cette expérience?
11. Quelles sont les leçons qu'Ash a tirées de cette expérience et qu'il pourrait partager avec Karine et d'autres jeunes?

5. Au fur et à mesure que les groupes d'élèves présentent leurs rapports sur l'histoire qui leur a été assignée, demandez à la classe de prendre quelques notes. Les élèves peuvent utiliser l'organisateur fourni ou tout simplement prendre leurs propres notes sur les deux

autres histoires à des fins de comparaison et de réflexion.

6. Distribuez aux élèves le document *Le mariage forcé*, lequel fournit des renseignements de fond importants sur le contexte juridique canadien et ontarien, et sur des termes comme coercition, consentement, annulation, contrainte et oppression.

7. Vous pourriez demander à un quatrième groupe d'élèves de présenter un rapport sur l'affaire *S (A) v S (A)* qui est un autre exemple d'une jeune personne qui a été forcée de se marier. Cette affaire de l'Ontario qui remonte à 1988 concerne une fille, « S », qui avait moins de 18 ans et qui avait en fait seulement 16 ans au moment de son mariage. Nous vous recommandons de prendre le temps de discuter de ce document au cours de la troisième ou quatrième période, mais, si vous manquez de temps, ce serait une façon de partager l'information avec la classe.

8. Si vous souhaitez ajouter certains cas tirés de l'article de Rachel Browne paru le 12 janvier 2015 dans le *Maclean's*, « *Against Their Will: Inside Canada's Forced Marriages* », cela permettrait de faire passer le nombre de cas de trois à six. Les trois études de cas « *Lee Marsh* », « *Antua Petrimoulx* » et « *Elizabeth* » qui apparaissent dans l'article « *Against Their Will* » permettent d'explorer des cas supplémentaires provenant de communautés différentes. Des recherches supplémentaires seraient requises pour explorer le cas de la communauté *Lev Tahor*.

D. QUESTIONS DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION pour le cas *Lee Marsh*

1. Quel âge avait Lee lorsque sa mère a commencé à lui « magasiner un mari »?
2. De quelle façon la mère de Lee la présentait-elle et comment lui demandait-elle de s'habiller? Pourquoi?
3. Comment Lee s'est-elle sentie lorsque sa mère a annoncé qu'elle allait marier et quand?
4. Pourquoi Lee n'a-t-elle pas dit à sa mère comment elle se sentait ou pourquoi ne s'est-elle pas opposée au mariage?
5. Comment la décision de se marier a-t-elle été annoncée à la communauté et pourquoi cela a-t-il rendu les choses très difficiles pour Lee?
6. Comment était le mariage de Lee et pourquoi son mariage a-t-il fait revenir à la surface des souvenirs de mauvais traitements dans son enfance?
7. Comment a-t-on utilisé la pratique de « désassociation » des Témoins de Jéhovah et pourquoi cela était-il si puissant?

E. QUESTIONS DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION pour *Antua Petrimoulx*

1. Quand et à quel endroit Antua est-elle née et quel était son nom?
2. De quelle façon sa mère et ses frères la considéraient-ils et la traitaient-ils pendant son enfance?
3. Pourquoi sa mère l'a-t-elle forcée à se marier à l'âge de 20 ans?

4. De quelle façon sa famille et la police ont-ils traité Antua lorsqu'elle a quitté son mariage?
5. Comment Antua est-elle entrée au Canada et comment est sa vie ici?

F. QUESTIONS DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION pour « *Elizabeth* »?

1. Quelles étaient les attentes de base au sujet du mariage pour les membres de la communauté « d'Élisabeth »?
2. De quelle façon les hommes et les femmes se faisaient-ils la cour dans sa communauté et qui l'a ultimement choisie comme femme?
3. Qu'est-il arrivé au fiancé « d'Elizabeth » et pourquoi ne se sont-ils pas mariés?
4. Comment les membres de la communauté d'« Elizabeth » ont-ils réagi lorsqu'elle s'est plainte du comportement de son fiancé et comment l'ont-ils traitée?
5. Qu'est-ce qu'« Elizabeth » a appris par l'entremise du projet sur le mariage forcé du centre communautaire d'Agincourt et qu'est-ce qui se passe avec son fiancé en Angleterre?
6. De quelle façon les parents d'« Elizabeth » la traitaient-ils?
7. Pourquoi « Elizabeth » est-elle pour le projet de loi S-7?

9. Demandez aux élèves de réfléchir à l'une ou plusieurs des questions suivantes. Si vous souhaitez obtenir une Évaluation de l'apprentissage, partagez ou préparez une simple tâche de rédaction de texte et fixez des limites appropriées quant à la longueur.

Comment vous y prendriez-vous pour parler de « mariage » avec vos parents ou vos tuteurs et de votre mariage futur en particulier? Selon vous, comment réagiraient-ils à ce sujet de conversation? Seraient-ils ouverts à entendre vos idées? Seriez-vous prêt(e) à écouter les leurs? Quelles règles établiriez-vous pour les possibles différences d'opinions entre les générations lors d'une discussion?

Quels sujets soulèveriez-vous et quels sujets éviteriez-vous, s'il y a lieu? Pourquoi? Sur quels sujets prévoyez-vous des désaccords et sur quels sujets croyez-vous que vous seriez d'accord? Par exemple : âge du mariage; les caractéristiques du partenaire (âge, ethnicité, religion, scolarité; choix de carrière; ampleur et coût du mariage; relations sexuelles avant le mariage; responsabilités des nouveaux mariés; soutien émotionnel ou financier des parents pour les deux nouveaux mariés; petits-enfants; possibilité de l'échec du mariage). Après cette conversation, si vous croyez qu'il est approprié de discuter de vos « droits légaux », il serait très important de faire des recherches plus approfondies sur la question de l'âge, de la permission et du soutien. Voir les quatre autres ressources du curriculum La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique et les organismes de soutien qui y sont mentionnés.

Document de l'élève – Facteurs qui influencent mes décisions et mes actions

Mes
décisions
et mes actions

Document de l'élève – Facteurs qui influencent les autres personnes dans leur décision de se marier

La décision
décision de

de se marier

Document de l'élève – Facteurs qui pourraient influencer MA décision
de me marier

MA
décision de
me marier

Document de l'élève – Certaines influences positives de ma famille et de ma communauté

MOI

Document de l'élève – Notes sur *It's My Choice: Who, If, When to Marry.*

FACTEURS/ HISTOIRES	Maya et Sam	Sheila et Karine	Ash
Les attitudes de la jeune personne en ce qui concerne le mariage			
Les attitudes des parents en ce qui concerne le mariage			
L'attitude de la communauté en ce qui concerne le mariage			

Document de l'élève – Notes sur <i>It's My Choice: Who, If, When to Marry.</i>				
FACTEURS/ HISTOIRES	Maya et Sam	Sheila et Karine	Ash	
Les options de la jeune personne				
Enjeux juridiques				

Document de l'élève – Notes sur It's My Choice: Who, If, When to Marry et Le mariage forcé

FACTEURS/ HISTOIRES	Maya et Sam	Sheila et Karine	Ash	Affaire de l'Ontario de 1988 "A" v. "S"
Les attitudes de la jeune personne en ce qui concerne le mariage				
Les attitudes des parents en ce qui concerne le mariage				
L'attitude de la communauté en ce qui concerne le mariage				

Document de l'élève – Notes sur *It's My Choice: Who, If, When to Marry et Le mariage forcé*

FACTEURS/ HISTOIRES	Maya et Sam	Sheila et Karine	Ash	Affaire de l'Ontario de 1988 "A" v. "S"
Les options de la jeune personne				
Enjeux juridiques				

Notes sur Contre leur volonté : les mariages forcés du Canada vus de l'intérieur par Rachel Browne, Maclean's, 12 janvier 2015

FACTEURS/ HISTOIRES	Lee Marsh	Antua Petrimoulx	« Elizabeth »	Enfants de Lev Tahor
Les attitudes de la jeune personne en ce qui concerne le mariage				
Les attitudes des parents en ce qui concerne le mariage				
L'attitude de la communauté en ce qui concerne le mariage				

Notes sur Contre leur volonté : les mariages forcés du Canada vus de l'intérieur par Rachel Browne, Maclean's, 12 janvier 2015

FACTEURS/ HISTOIRES	Lee Marsh	Antua Petrimoulx	« Elizabeth »	Enfants de Lev Tahor
Les options de la jeune personne				
Enjeux juridiques				

Mes notes sur les ressources sur La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique, page 1

	Le mariage forcé	L'émancipation ou le départ du foyer familial	L'âge de la majorité
1.			
2.			
3.			
4.			

Mes notes sur les ressources sur La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique, page 2

	L'âge minimum du mariage	La tutelle	Les droits conférés par le droit international
1.			
2.			
3.			
4.			

Cinq questions sur nos réflexions de groupe, _____,
dans la ressource _____

1.

2.

3.

4.

5.

Réflexion

Réflexion : Comment vous y prendriez-vous pour parler de « mariage » avec vos parents ou vos tuteurs et de votre mariage futur en particulier? Selon vous, comment réagiraient-ils à ce sujet de conversation?

Songez aux questions suivantes : Seraient-ils ouverts à entendre vos idées? Seriez-vous prêt à écouter les leurs? Quelles règles établiriez-vous pour les inévitables différences d'opinions entre générations lors d'une discussion?

Quels sujets soulèveriez-vous et quels sujets éviteriez-vous, s'il y a lieu? Pourquoi? Sur quels sujets prévoyez-vous des désaccords et sur quels sujets croyez-vous que vous seriez d'accord? Par exemple : âge du mariage; les caractéristiques du partenaire (âge, ethnicité, religion, scolarité; choix de carrière; ampleur et coût du mariage; relations sexuelles avant le mariage; responsabilités des nouveaux mariés; soutien émotionnel ou financier des parents pour les deux nouveaux mariés; petits-enfants; possibilité de l'échec du mariage; autres).

Après cette conversation, si vous croyez qu'il est approprié de discuter de vos « droits légaux », il serait très important de faire des recherches plus approfondies sur la question de l'âge, de la permission et du soutien. Rappelez aux élèves que les discussions sont plus fructueuses lorsqu'elles se déroulent de façon calme et rationnelle sans recourir aux menaces et en évitant les emportements émotifs.

Vous pouvez écrire ceci à la première ou à la troisième personne, ou vous pouvez l'écrire sous forme de dialogue avec ou sans bandes dessinées où vous et vos parents figurez.

Réflexion

Modèle II (Cinq périodes et plus)

It's My Choice: Who, If, When to Marry?, Contre leur volonté : les mariages forcés du Canada vus de l'intérieur et les cinq ressources du curriculum La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique

Leçon n^o 1 – Le mariage forcé

Commencez par le roman en images et la ressource *Le mariage forcé*, et suivez la leçon n^o 1 présentée précédemment dans le présent document pour les deux ou trois premières périodes.

Leçon n^o 2 – La culture juridique et le pouvoir des jeunes de prendre leurs propres décisions

Ce modèle utilise les ressources *L'âge de la majorité*, *La tutelle* et *L'âge minimum pour se marier* pour présenter des concepts juridiques permettant de comprendre la culture juridique à l'égard des jeunes. Ces trois ressources offrent des points d'ancrage conceptuels permettant aux élèves d'aborder les ressources sur le mariage forcé et l'émancipation. C'est l'approche conceptuelle qui a été adoptée lorsque nous avons élaboré le curriculum. Cependant, aux fins de l'enseignement, vous pouvez adopter des approches différentes. Par exemple, vous pourriez présenter les ressources sur le mariage forcé et l'émancipation en premier, puis aborder les trois autres sujets. Vous pouvez également renverser l'ordre des leçons et permettre aux élèves de comprendre les trois concepts juridiques avant d'aborder le mariage forcé et l'émancipation. L'ordre choisi dépend des besoins curriculaires du groupe classe.

Pour la leçon n^o 2, divisez les élèves dans des groupes et assignez deux ou trois groupes à chacune des cinq ressources. Prévoyez une ou deux périodes pour permettre aux groupes d'élèves de préparer leurs rapports pour la classe. Prévoyez deux ou trois périodes pour permettre aux élèves de présenter un rapport sur ce qu'ils ont appris. Donnez aux élèves la **Question d'encadrement** appropriée pour leur ressource. Encouragez les élèves à utiliser les **Questions de réflexion et de discussion** dans leur section de la ressource pour orienter leur réflexion. Envisagez de poser la **Question de conclusion** au groupe classe une fois que les groupes auront terminé leurs présentations sur la ressource qui leur a été assignée afin d'amorcer une discussion de synthèse et de consolidation. Pour certains groupes-classes, particulièrement ceux de 12^e année, ces activités peuvent prendre la forme de séminaires menés par les élèves.

Demandez aux groupes de travailler de façon indépendante sur un aspect précis de la ressource qui leur a été assignée, comme les origines historiques de la notion ou l'une des affaires judiciaires présentées dans la ressource. Vous trouvez ci-dessous des questions d'encadrement possibles ainsi que des travaux de groupe pour chacune des ressources. Chaque ressource a une liste de termes clés. Donnez la liste aux groupes qui travaillent

sur cette ressource et demandez-leur de fournir une définition du ou des termes et de présenter les définitions lorsqu'ils feront rapport au reste de la classe. Pour inciter les élèves à utiliser leurs compétences de recherche, demandez à chacun d'eux ou à chaque groupe de créer cinq questions sur leur sujet et d'en dresser une liste aux fins de l'Évaluation pour l'apprentissage. Donnez aux élèves une ou deux périodes pour lire leur portion de la ressource, pour préparer cinq questions et pour faire rapport à la classe. Les présentations des élèves devraient durer environ cinq minutes. Si vous avez assigné aux élèves une étude de cas ou une affaire judiciaire en particulier, encouragez-les à présenter leurs points clés à la classe sous forme de jeu de rôles (rôles de requérant/demandeur, intimé et juge).

1. Le mariage forcé

Veuillez prendre note que la ressource **Le mariage forcé** comprend des renseignements de fond clés sur les notions de base qui sous-tendent les lois définissant ce qui constitue un mariage légal en Ontario et les responsabilités du Canada quant à la protection des droits des enfants et des femmes aux termes du droit international. Pour les élèves de 11e ou de 12e année qui souhaitent entreprendre un projet de recherche sur cette question, des liens utiles menant vers des rapports de recherche, des traités et des conventions internationaux sont fournis. Si vous avez examiné cette ressource dans le cadre de la leçon no 1, vous pouvez aller de l'avant avec les quatre autres ressources. Si ce n'est pas le cas, voici les directives pour inclure **Le mariage forcé** en tant que l'une des cinq ressources assignées aux groupes d'élèves.

Question d'encadrement : *Quels sont les critères essentiels pour conclure un contrat de mariage légal et valide en Ontario?*

Sujets de groupe possibles

- a) S (A) v S (A)
- b) Quelles sont les obligations du Canada aux termes du droit international? Le Canada les respecte-t-il adéquatement?
- c) Quelles sont les options et les ressources pour les personnes qui font face à un mariage forcé?
- d) Dans quel ordre recommanderiez-vous à un ami de communiquer avec ces groupes? Communiquez avec l'organisme Justice for Children and Youth pour voir quels conseils ils pourraient vous fournir.

Question de conclusion : *Quelles sont les différences entre un divorce et une annulation et quels sont les critères juridiques dont tiendra compte un tribunal pour accorder l'un ou l'autre? Pour quelle raison la plupart des personnes comme « A » qui ont été forcées de se marier préfèrent-elles obtenir une annulation?*

2. L'émancipation ou le départ du foyer familial

Question d'orientation: *À quel moment une jeune personne devrait-elle envisager de prendre la mesure extrême de quitter le foyer familial? Quels sont les défis et les risques? Quelles sont les ressources auxquelles un jeune peut recourir?*

Sujets de groupe possibles

- a) Étude de cas – Tarek et ses parents
- b) *Letourneau v. Haskell*
- c) *Children's Aid Society of Peel (and D) v. S. (P.)*
- d) La protection de l'enfance et les enfants de moins de 16 ans

Questions de conclusion : Croyez-vous que l'Ontario devrait se joindre au Québec et à un certain nombre d'États américains et établir un processus judiciaire qui permettrait aux jeunes de moins de 18 ans de demander l'« émancipation »? Quels sont critères dont la province devrait tenir compte pour évaluer les demandes d'émancipation?

3. L'âge de la majorité

Questions d'encadrement : Quelles sont les principales différences entre les personnes qui ont atteint l'âge de la majorité et les personnes qui n'ont pas atteint cet âge? Pourquoi doit-on avoir un âge qui s'applique à tous les résidents de l'Ontario, mais pas à l'ensemble des résidents du Canada?

Sujets de groupe possibles

- a) De quelle façon l'âge de la majorité a-t-il évolué de la Rome antique à aujourd'hui et pourquoi? Pourquoi la loi romaine importe-t-elle?
- b) Quel est l'âge adéquat pour voter? Arguments à trois endroits : Alberta, Ontario, Californie
- c) Consentement à des traitements médicaux : *A.C. c. Manitoba (Directeur des services à l'enfant et à la famille)*, 2009 (interprétation de ce que signifie l'« intérêt véritable de l'enfant »)
- d) Quel est le lien entre la *Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU)* et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*? Comment l'ONU assure-t-elle le respect de ces traités et conventions et sur qui dépend-elle?

Activité de conclusion

Demandez aux élèves de faire un remue-méninges sur toutes les activités qui ont une limite d'âge : commencer l'école; abandonner l'école; conduire; consommer de l'alcool; films pour adultes; rabais pour aînés; licence de pilote; voter; s'enrôler dans l'armée; signer un contrat; rédiger un testament; acheter des biens immobiliers; se présenter comme candidat aux élections; présenter sa candidature en tant que sénateur ou juge, etc.

Question de conclusion : Quelle est l'importance de la capacité et de l'indépendance pour déterminer si une personne a atteint l'« âge de la majorité » ou l'âge adulte dans une société? Selon vous, quels autres critères sont importants?

4. L'âge minimum du mariage

Question d'encadrement : Pourquoi avons-nous des lois qui précisent qui peut se marier et qui ne peut pas se marier? Pourquoi ces lois établissent-elles l'âge minimum pour le mariage?

Sujets de groupe possibles

- a) Evans (Re)
- b) Fox v. Fox
- c) A (E) (Next Friend of) v Manitoba (Director of Child & Family Services)

Question de conclusion : Pour quelle raison la grossesse ou la présence d'un enfant est-elle un facteur important qui incite les tribunaux à faire des exceptions en ce qui concerne l'âge minimum du mariage? Quels autres facteurs semblent être importants également?

5. La tutelle

Question d'orientation : Pourquoi les personnes mineures ont-elles besoin de tuteurs?

Sujets de groupe possibles

- a) De quelle façon l'âge de la tutelle a-t-elle évolué de la Rome antique à aujourd'hui et pourquoi les femmes étaient-elles mises dans la même catégorie que les mineurs et les adultes incapables?
- b) Étude de cas de Tyler et Faria en Ontario : Qu'arriverait-il si leurs parents se divorçaient ou décédaient? Qu'arriverait-il s'ils recevaient un héritage?
- c) A.C. c. Manitoba (Directeur des services à l'enfant et à la famille)
- d) L'affaire Eve sur la stérilisation et la prise de décisions au nom d'autrui pour les adultes incapables

Question de conclusion : Qui peut être un tuteur et quelles sont les limites du pouvoir du tuteur comme l'ont révélé ces affaires judiciaires?

6. Les droits conférés aux enfants et aux jeunes aux termes du droit international

Question d'orientation : Comment le droit international reconnaît-il les droits des enfants et des jeunes en ce qui concerne le mariage et le droit de la famille? (Voir Le mariage forcé, L'âge de la majorité et les conventions et traités particuliers des Nations Unies).

Sujets de groupe possibles

- a) De quelle façon les jeunes qui subissent de la pression pour se marier de la part de leur famille peuvent-ils invoquer la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et vers qui pourraient-ils se tourner pour obtenir de l'aide?
- b) De quelle façon les jeunes qui subissent de la pression pour se marier de la part de

leur famille peuvent-ils invoquer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et vers qui pourraient-ils se trouver pour obtenir de l'aide?

- c) De quelle façon les jeunes qui subissent de la pression pour se marier de la part de leur famille peuvent-ils invoquer la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et vers qui pourraient-ils se trouver pour obtenir de l'aide?

Question de conclusion : *Vers quels ministères du gouvernement fédéral et provincial les jeunes pourraient-ils se tourner pour obtenir du soutien? Quels organismes sociaux? Comment pourraient-ils mobiliser le plus efficacement les médias afin de faire connaître leur cas?*

Comment pourriez-vous mettre de la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il signe les conventions et les protocoles des Nations Unies que le Canada n'a pas acceptés?

Modèle III (nombre de périodes variable)

Étudier les cinq ressources sur *La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique séparément ou de façon séquentielle*

Certains enseignants pourraient souhaiter prendre une ou plusieurs des cinq ressources sur le La capacité des jeunes de prendre leurs propres décisions et la culture juridique et consacrer une période aux notions présentées dans ces ressources parce qu'elles répondent directement à l'une ou plusieurs des attentes de leur cours. Les enseignants sont invités à faire des copies de la ressource choisie et à la distribuer aux élèves. Chaque ressource comprend un certain nombre de Questions de réflexion et de discussion qui orienteront les réflexions des élèves. Les questions d'encadrement et de conclusion présentées ci-dessus aideront l'enseignant à planifier sa leçon sur ce sujet précis et sur ces notions.